

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 003-556/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP 13) pour la mise en oeuvre de l'action "Agir pour mon quartier"

DHCS 13/10298/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER axe 4-1 « quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole, l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP) 13, avec l'appui logistique des services de la Communauté Urbaine, a réalisé en 2010, 2011 et 2012 l'opération « Printemps des quartiers » sur des sites prioritaires de la Politique de la Ville à La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.

Ces opérations ont permis de mettre en oeuvre chaque année, une série de chantiers éducatifs d'une durée d'une semaine sur une trentaine de sites pour :

- remettre en état et nettoyer des espaces et des cheminements laissés à l'abandon ou détournés de leur destination par des activités parallèles,

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

- améliorer le cadre de vie des cités,
- embellir des équipements vétustes,
- Initier des actions éducatives sur la propreté et la réduction des déchets avec la participation des éco-ambassadeurs,
- instaurer des liens nouveaux entre les jeunes, les services publics chargés de la propreté, les logeurs, les syndicats, les amicales de locataires, les CIQ et les mairies de secteur.

Ces chantiers permettent, chaque année, à 180 jeunes issus de ces quartiers et 40 adultes de se retrouver en situation de travail réel et, pour la plupart d'entre eux, d'engager une réflexion pour rebondir sur leur parcours scolaire et professionnel.

La fin de la programmation FEDER - du fait de l'engagement total des crédits alloués à Marseille Provence Métropole - n'a pas permis de reprogrammer cette action au printemps 2013 alors qu'elle a fait à ce jour l'unanimité des acteurs territoriaux concernés.

Aujourd'hui l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention a déposé une demande de subvention de 148 500 euros auprès de Marseille Provence Métropole pour lancer l'opération « Agir pour mon quartier ». Elle consiste, dans le prolongement de l'opération « Printemps des quartiers », à mettre en place 32 chantiers éducatifs qui mobiliseront de 180 à 200 jeunes et adultes des quartiers prioritaires.

L'octroi de cette subvention, dont une partie sera couverte par la Dotation de Développement Urbain de l'Etat, est présentée au Conseil de Communauté de ce jour.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention ci-annexée définissant les modalités d'attribution de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, et notamment son article 172 créant la Dotation de Développement Urbain ;
- La circulaire NOR : INTB1309210C du 23 avril 2013 concernant la Dotation de Développement urbain pour 2013 et définissant les critères d'éligibilité ;
- Le courrier de demande de subvention adressé par la Président de l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention à Marseille Provence Métropole le 29 juillet 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de poursuivre les actions engagées depuis 3 ans dans le cadre de l'opération « Printemps des quartiers » ;
- L'intérêt de participer à la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration du cadre de vie dans les Zones de Sécurité Prioritaires ;

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association ADDAP 13 pour la mise en œuvre de l'action « Agir pour mon quartier ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI